



DIRECTORATE OF INFORMATION & COMMUNICATION

Press Release No: /2020

Date: 14 June 2021

Venue: Addis Ababa, Ethiopia.

PRESS RELEASE

Plus de 50 % des enfants africains n'ont pas d'identité légale ; les gouvernements africains sont invités à supprimer les frais d'enregistrement des naissances, à prolonger les délais et à numériser les processus d'enregistrement civil.

Le droit à une existence légale est le premier droit de tout être humain sur la planète. Cette existence légale déclenche le droit à la santé, à l'éducation, à la protection contre les abus et l'exploitation. Le droit à une identité légale est concrètement incarné par un document crucial, l'acte de naissance, qui établit le nom et la filiation de l'enfant. L'existence légale n'est pas seulement au cœur de tous les droits, elle est aussi la capacité pour une nation et son gouvernement de concevoir et de contrôler tous les services de base. Malgré l'importance palpable de cette reconnaissance officielle cruciale de l'existence, en Afrique, plus de la moitié des enfants sont privés de ce droit fondamental, et donc de leur capacité à jouir pleinement de leurs droits humains. Les statistiques montrent que le continent a fait des progrès en matière d'enregistrement des naissances au cours des dernières décennies.

Toutefois, compte tenu de la croissance rapide de la population, des projections inquiétantes montrent que le nombre d'enfants non enregistrés à la naissance continuera d'augmenter et devrait dépasser les 100 millions d'enfants d'ici 2030 si aucune mesure immédiate n'est prise pour garantir que chaque enfant ait une identité légale. Ces perspectives inquiétantes menacent d'annuler les gains accumulés au fil des ans et de retarder la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et de l'Union africaine, qui visent à atteindre l'enregistrement universel respectivement en 2030 et 2063.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets négatifs flagrants sur les services d'enregistrement des naissances, la situation s'étant aggravée en raison des blocages, des réductions des services d'état civil et de la diminution de l'utilisation des services. Pour tenter de relever les défis de la COVID-19 sur l'enregistrement des naissances,

L'Union africaine et l'UNICEF ont lancé la [campagne Mon nom est personne](#) en juin 2020, non seulement pour pallier à une nouvelle détérioration de la couverture de l'enregistrement des naissances, mais aussi pour transformer la pandémie de COVID-19 en une opportunité d'accélérer l'enregistrement des naissances grâce à des pratiques et des mesures qui se sont avérées efficaces.

Regardez Angélique Kidjo s'engager à soutenir l'appel à l'action de la campagne No Name "Pour chaque enfant, une identité légale, pour chaque enfant, un accès à la justice". Cliquez [ici](#).

Outre les solutions éprouvées que sont la numérisation, la décentralisation et l'interopérabilité, les trois piliers de la campagne "Mon nom est personne", et face au retard accumulé en raison de la pandémie, l'Union africaine et l'UNICEF demandent instamment aux pays de prendre des mesures supplémentaires en simplifiant les procédures, en supprimant les frais et en prolongeant les délais pour les enregistrements tardifs, qui constituent des goulets d'étranglement et des obstacles à l'enregistrement des naissances.

La plupart des États membres de l'Union africaine sont engagés dans la campagne "Mon nom est personne " et font de l'enregistrement des naissances une priorité nationale. Leur engagement s'incarne dans la [Déclaration](#) du 19 novembre 2020, issue du Dialogue de haut niveau sur l'enregistrement des naissances, qui vise à "accélérer les réformes politiques et juridiques qui garantissent l'enregistrement universel des naissances sans laisser personne de côté, en s'attaquant aux coûts et aux autres goulets d'étranglement et obstacles à l'enregistrement des naissances."

De nombreux pays d'Afrique ont déjà adopté une ou toutes les bonnes pratiques, avant ou pendant la crise de COVID-19, démontrant ainsi que COVID-19 peut être une chance de mieux avancer. Parmi les nombreux exemples:

- L'interopérabilité avec la santé et la vaccination est également déterminante pour faire avancer la décentralisation des services, illustrée par des pays comme la Côte d'Ivoire, où l'enregistrement des naissances est actuellement lié à plus de 90 % des services de vaccination du pays et où 64 % de tous les nouveau-nés ont été enregistrés en 2020.

- Au Cameroun, dans les centres de santé pilotes des régions de l'Extrême-Nord et du Centre, la création de bureaux d'état civil a permis de dynamiser de manière significative l'enregistrement des naissances dans les délais prévus par la loi.

- Au Mali, grâce à l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes de santé et d'état civil, 38 114 naissances ont été enregistrées par les agents de santé communautaires en 2020, contre 15 615 en 2019.

- En Tanzanie, même si la COVID-19 a mis en difficulté l'accès aux services pendant les deux premiers mois, grâce aux services décentralisés et intégrés dans les établissements de santé qui offrent un guichet unique pour l'enregistrement et la

certification, le nombre cible d'enregistrement et de certification pour 2020 a été atteint.

Ces exemples montrent que l'intensification de l'enregistrement des naissances par l'interopérabilité, la décentralisation et la numérisation sont des facteurs qui changent la donne pour accélérer et atteindre l'enregistrement universel des naissances, même dans des situations d'urgence comme la pandémie de COVID-19.

Cependant, pour transformer cette situation en une opportunité de mettre enfin un terme à l'indignité de l'invisibilité des enfants en Afrique, des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Les États membres sont donc appelés à supprimer les frais qui s'appliquent fréquemment à l'enregistrement des naissances et qui représentent l'un des principaux goulets d'étranglement pour l'accès des groupes de population vulnérables, à prolonger ou à supprimer les délais pour les enregistrements tardifs, à simplifier les procédures d'enregistrement et à établir des dispenses pour les documents manquants.

À ce jour, seuls quelques pays garantissent la gratuité de l'enregistrement des naissances.

For further information, please contact:

Doreen Apollos, Directorate of Information and Communication | African Union Commission | E-mail: ApollosD@africa-union.org | www.au.int | Addis Ababa | Ethiopia

Sandra Bisin, UNICEF Director of communication for Central and Western Africa: +221 77 819 2300, sbisin@unicef.org

Directorate of Information and Communication | African Union Commission,
E-mail: DIC@african-union.org | **Website:** www.au.africa | Addis Ababa | Ethiopia
Follow Us: [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)